

Nombre de conseillers

en exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à 20 heures 00, le conseil municipal de la commune de SAINT-NIC dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Mme Annie KERHASCOET, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2019

Présents : Mme Annie KERHASCOET, Mmes et Mrs Jean-Pierre CANN, Christine LELIEVRE, Marie-Pierre BERGER, Yannick DUPONT, Jean RANNOU, Gérard MOREL, Joseph YVINEC, Murielle ROGNANT, Gérard WAGENER, Jean LE BERRE, Jean-Michel BIRIEN, J-Yves LAROUR.

Excusés : M. Jacques LE ROUX (pouvoir à C. LELIEVRE)

Absent : M. Jean-Yves LE GRAND

Secrétaire de séance : M. Jean-Yves LAROUR

DB2019-59

**TARIFS COMMUNAUX 2020 :
SALLES COMMUNALES – BARNUM - MOBILIER**

Exposé de Mme BERGER, adjointe chargée des finances :

Sur proposition de la commission des finances, le conseil municipal est invité à valider les tarifs de location des salles communales, des barnums et du mobilier pour l'année 2020 tels qu'indiqués ci-après :

	ASSOCIATIONS COMMUNALES		CONTRIBUABLES DE LA COMMUNE
SALLE PENTREZ	gratuit	<i>WE du vendredi 15h au lundi 9h</i>	270 €
		<i>journee HORS WE de 9H à 17H</i>	185 €
		<i>1/2 journée de 9h à 12h ou de 14h à 17h</i>	100 €
		<i>Chauffage : forfait 1 journée</i>	55 €
		<i>Chauffage : forfait 1/2 journée</i>	30 €
	500 €	<i>caution</i>	500 €
SALLE DU BOURG <i>Parking mairie</i>	gratuit	<i>location/jour</i>	20 €
		<i>caution</i>	200 €
SALLE ASSOCIATIVE <i>Place de l'Ecole</i>	gratuit	<i>soirée</i>	
		<i>chauffage</i>	
	500 €	<i>caution</i>	
BARNUM	gratuit	<i>location</i>	70 €/48h
	500 €	<i>caution</i>	500 €
MOBILIER	gratuit	<i>Tables (à l'unité)</i>	2 €/U/jour
		<i>Lot de 4 chaises</i>	2 €/U/jour
		<i>Bancs (à l'unité)</i>	2 €/U/jour
		<i>caution</i>	500 €

Entendu cet exposé et après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **ACCEPTE** les tarifs proposés applicables au **1^{er} janvier 2020** et **AUTORISE** Mme la maire à signer tout document à intervenir résultant de ces décisions.

Pour extrait conforme
Le 18 décembre 2019
La maire,
Annie KERHASCOET

Certifié exécutoire